



Commission Territoriale
Seine-Aval

AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

COMITER

22 mars 2019 – Agence de l'eau, Rouen

Synthèse

Sommaire

Introduction	3
Points d'actualité	4
Consultation technique sur l'état des lieux	4
Stratégies territoriales de la DTMSAv	7
Présentation de la stratégie de contractualisation	7
Présentation de la stratégie de communication	11
Points d'actualité (suite)	13
Bilan des activités 2018 et du territoire Seine-Aval	13

Introduction

Hubert DEJEAN DE LA BATIE

Président de la Commission territoriale (COMITER) Seine-Aval

Une réunion sur le devenir du GIP Seine-Aval s'est récemment tenue. Nous sondons les membres financeurs sur la poursuite ou non du groupement, ses financements et ses missions. Par ailleurs, suite au départ de la Directrice, nous sommes en train de recruter un nouveau Directeur, pour une durée de 18 mois.

Frédéric CHAUVEL

Directeur par intérim de la Direction territoriale et maritime Seine-Aval, AESN

J'assure l'intérim de la Direction depuis le départ d'André BERNE. Le directeur est en cours de recrutement.

Nous souhaitons profiter de l'Armada pour installer une exposition sur la qualité des eaux de la Seine. Nous pourrions inviter les COMITER Seine-Aval et Bocages Normands le 12 juin à une opération de communication sur cette exposition. Le 25 juin, nous proposerons à Caen un forum sur l'état des lieux et présenterons certains résultats du GIP Seine-Aval. L'après-midi serait dédiée au sujet du renouvellement du patrimoine de réseaux, en collaboration avec la Caisse des Dépôts et des Consignations. Enfin, nous tiendrons une conférence de presse à l'automne au lieu d'un deuxième forum.

Points d'actualité

Consultation technique sur l'état des lieux

Delphine JACONO

Chargée d'études DTMSAv, AESN

L'objectif de l'état des lieux est de dresser un bilan de l'état du bassin et de préparer le prochain SDAGE. Sur la base du programme de mesures, les différents services définiront leurs priorités d'actions et de moyens.

Nous avons décidé de mettre en place un dialogue avec les instances et les acteurs locaux, pour prendre en compte les critiques qui avaient été émises lors de l'état des lieux précédent. Nous avons organisé en 2018 une première phase d'expertise technique sur les données relatives à l'état des masses d'eau et à l'état actuel des pressions, afin de travailler à une première projection des pressions à 2027. Cette phase a essentiellement concerné les services de l'agence et de l'Etat. Pour les eaux souterraines, nous avons également travaillé avec deux Départements et trois collectivités.

Une deuxième phase a commencé mi-février. Elle porte sur la consultation d'acteurs locaux complémentaires, pour partager le diagnostic et affiner notre vision. Un outil internet a été créé. Dans ce cadre, les collectivités, les associations de protection de l'environnement, les ports et les chambres consulaires ont reçu un courriel leur proposant de s'inscrire pour bénéficier d'un code d'accès à ce portail.

Nous souhaitons faire preuve de transparence dans l'exploitation des résultats et la réception des avis. Tous les avis seront étudiés et valorisés par l'agence et les services de l'Etat. Un retour systématique sur la prise en compte ou non de ces avis sera réalisé. La potentielle non prise en compte d'un avis pourra s'expliquer par l'existence de contraintes telles que l'échelle de la masse d'eau. Les acteurs consultés pourront proposer une modification du niveau de pression des masses d'eau. Une fiche de synthèse est disponible pour chaque masse d'eau.

Nous avons identifié environ 200 acteurs compétents, dont la moitié a déjà demandé à recevoir des identifiants de connexion. Les acteurs principaux ont déjà fait connaître leur volonté de participer à la démarche. Nous avons procédé à quelques relances. Je vous invite à relayer cette démarche.

Hubert DEJEAN DE LA BATIE

Cette consultation a commencé le 15 février. Il ne reste que cinq semaines, pour un sujet assez technique. Or je souhaite que cette consultation ne concerne pas que les spécialistes. Je me réfère notamment aux communes. A quelles collectivités vous êtes-vous adressés ?

Delphine JACONO

Nous nous sommes adressés aux communautés de communes et aux comités de bassin versant. 40 % d'entre eux se sont manifestés. Cette consultation est technique. Une phase de consultation publique sera ensuite menée.

Paul FERLIN

France Nature Environnement

Je rencontre des difficultés avec ce logiciel, qui fait référence aux codes des masses d'eau, puisque notre avis dépassera la masse d'eau. Par ailleurs, il est demandé de justifier son avis par des documents. Nous n'en disposons pas nécessairement. Nous nous fondons sur des avis d'expert. Comment prendrez-vous en compte les observations formulées sans document ?

Delphine JACONO

L'outil a été conçu par masse d'eau, mais il est possible d'émettre des avis globaux en sélectionnant toutes les masses d'eau d'un bassin versant. Les documents demandés peuvent être des photographies. Il est également important d'identifier les experts qui émettent un avis, et leur cadre de référence.

Par ailleurs, la prise en compte des avis répondra à une approche au niveau du bassin, mais les derniers arbitrages seront effectués au niveau local. Nous pourrions donc revenir vers vous sur un certain nombre de sujets. Nous pouvons relayer la demande de la COMITER de vous faire part des avis reçus et des arbitrages favorables et défavorables que nous aurons effectués.

Jean-Claude CLAIRE

Maire de Veules-les-Roses

En Seine-Maritime, nous constatons une amélioration de la qualité des eaux de mer sur la côte. Nous devons toutefois insister auprès des maires pour qu'ils travaillent sur ces aspects, assez faciles à traiter.

Frédéric CHAUVEL

Une présentation sur les stratégies de priorisation est prévue.

Delphine JACONO

Le forum de juin visera à présenter les résultats de l'état des lieux avec une focale sur les enjeux propres au territoire, dont le littoral.

Paul FERLIN

Il convient de passer à la vitesse supérieure pour atteindre le bon état en 2027, y compris pour les eaux littorales. Nous devons commencer à réfléchir à des actions complémentaires. Cet enjeu est essentiel.

Denis MERVILLE

Maire de Sainneville-sur-Seine

La pêche est interdite chaque année entre le Havre et Etretat. Un effort doit être réalisé, afin que cette zone soit attractive.

Hubert DEJEAN DE LA BATIE

Le bouquet peut toutefois encore être pêché. Le problème est surtout lié au dinophysis.

Paul FERLIN

Ce problème est effectivement lié aux manifestations de l'eutrophisation. Nous allons devoir rendre cohérents les objectifs environnementaux du continent et de la mer. Il sera nécessaire de réduire significativement les flux de nutriments arrivant en mer. Certaines macroalgues empêchent déjà les pêcheurs de travailler.

Didier PENNEQUIN

Directeur régional du Bureau de recherches géologiques et minières

Cela est effectivement important, particulièrement sur toute la côte crayeuse. Nous subissons des déversements importants, qui comprennent des polluants issus du milieu agricole et urbain. Une action doit certainement être menée sur ce plan.

Corentin DUMENIL

Chargé de mission DIRM Manche Est Mer du Nord

La partie stratégique du Document stratégique de façade (DSF) est en cours d'élaboration. Dans le volet opérationnel, nous fixerons des cibles en cohérence avec le SDAGE, en partant du principe qu'une partie conséquente des pollutions en mer proviennent effectivement du continent.

Frédéric CHAUVEL

Un travail a été mené sur le DSF, sur lequel l'agence de l'eau doit émettre un avis. Cet avis a été présenté récemment en COLIMER. Il s'avère favorable avec des réserves sur l'articulation entre la terre et la mer.

Hubert DEJEAN DE LA BATIE

Tout ce qui est déversé dans la Seine arrive dans la mer. Il est aussi vrai que les déchets restent dans la zone de la Seine. Rouen a toutefois réalisé des progrès considérables sur le sujet. Il reste des efforts à fournir, mais ils correspondent à des investissements notables.

Stratégies territoriales de la DTMSAv

Présentation de la stratégie de contractualisation

Frédéric CHAUVEL

Nous vous présentons un premier travail de l'agence, que nous travaillerons avec les services de l'Etat. Nous le présenterons en commission des aides de l'agence de l'eau le 3 juillet prochain.

Loïc GUEZENNEC

Chef du service Milieux Aquatiques et Agriculture - AESN DTMSAv

Ce projet a été élaboré durant les derniers mois, dans la suite du onzième programme. Nous pourrions l'enrichir avec vos remarques.

La contractualisation du onzième programme comprend un contrat de partenariat, qui peut être conclu par exemple avec une fédération ou un département, dans une approche plus politique. Le contrat territorial eau et climat constitue en revanche un outil de programmation multipartenarial et multithématique. A partir de 2022, il s'agira du support de l'animation sur les territoires. Enfin, la convention d'animation supralocale portera sur l'animation à vocation de coordination.

Le contrat local eau et climat constitue pour l'agence un outil de mise en œuvre des priorités avec un ou des acteurs. L'objectif est de régler les problèmes issus d'un diagnostic sur les ressources en eau, les milieux aquatiques et la biodiversité. Ce contrat vise aussi à porter la politique d'adaptation au changement climatique de l'agence : Nous demandons que les actions du contrat apportent une plus-value au regard de l'adaptation au changement climatique. Ces contrats doivent être définis sur le périmètre le plus pertinent possible. Nous recherchons des objectifs quantifiés de résultats. La démarche comprend aussi un enjeu de communication et de sensibilisation. Ce contrat constitue en outre le support d'une bonification pour les travaux d'effacement d'ouvrages (de 80 à 90 %).

Nous avons choisi de dresser un diagnostic du territoire, en nous fondant sur les documents existants. Nous avons ciblé trois thématiques : la protection des milieux aquatiques et des zones humides, la préservation de la ressource en eau potable, la gestion à la source des eaux de pluie et la performance de gestion des eaux usées. Nous avons décidé de traiter ces sujets, sur Seine-Aval, à l'échelle de l'unité hydrographique.

Frédéric CHAUVEL

Pour information, dans les bocages normands, le diagnostic et la structuration en résultant sont différents car le contexte est différent.

Loïc GUEZENNEC

Dans notre périmètre, nos acteurs sont très présents à l'échelle des unités hydrographiques. Il paraissait pertinent de conserver cette échelle. Nous avons aussi choisi un cadencement des priorités, en fonction des enjeux et de la gouvernance des territoires. Par ailleurs, l'industrie n'est pas détaillée dans cette stratégie ciblée sur des contrats à passer avec les collectivités, mais nous travaillons d'ores et déjà sur l'accompagnement des industries dans le cadre du 11^e programme.

L'état des masses d'eau superficielles, littorales, côtières ou souterraines s'avère inquiétant pour atteindre le bon état. Un travail important est nécessaire. La priorité sur la qualité des eaux et les milieux s'exprime en réalité dans toutes les masses d'eau.

Frédéric CHAUVEL

La politique contractuelle du 11^e programme visait à prioriser les actions sur les masses d'eau en mauvais état, mais ce que nous montre là Loïc GUEZENNEC, c'est qu'aucun territoire n'est totalement épargné.

Loïc GUEZENNEC

Nous pourrions considérer que les cours d'eau côtiers sont au vert. Néanmoins, au-delà de la DCE, d'autres sujets se posent. L'eutrophisation et les questions de baignade constituent ainsi des enjeux à prendre en compte.

Paul FERLIN

Un nouvel outil est annoncé concernant la qualité écologique des cours d'eau. Il dressera une cartographie moins favorable.

Loïc GUEZENNEC

Nous ne devons pas uniquement nous fonder sur les éléments du SDAGE. Nous devons prendre en compte les données de l'EDL en cours d'élaboration et les données techniques nous permettant de calculer des états.

Hubert DEJEAN DE LA BATIE

Nous avons tout de même réalisé d'importants progrès, même si nos mesures s'affinent. Le taux de pollution moyen de la Seine régresse. Ne décourageons pas les différents acteurs.

Frédéric CHAUVEL

Certaines actions ont effectivement porté leurs fruits dans certaines masses d'eau.

Loïc GUEZENNEC

Nous avons identifié les territoires sur lesquels d'anciens enjeux n'ont plus lieu d'être, dans le cadre de la priorisation.

Alexis MAHEUT

Directeur de la Coopérative Maritime du Havre

Je suis inquiet sur l'état chimique. Certaines pollutions nécessitent 20 ou 30 ans pour diminuer.

Hubert DEJEAN DE LA BATIE

Nous subissons aussi des pollutions historiques, remises en suspension par les dragages.

Loïc GUEZENNEC

Une grande partie de notre territoire est concernée par des aires d'alimentation de captage, dans des secteurs où nous essayons de réduire les intrants par des actions, pour préserver la ressource en eau.

Concernant les milieux aquatiques, notre territoire est prioritaire pour la zone prioritaire anguilles et les cours d'eau en liste 2. Nous devons aussi prendre en compte des enjeux locaux.

Les zones humides sont associées à nos basses vallées, mais nous avons aussi du travail sur les plateaux.

Nous avons choisi de mettre en avant une ou deux thématiques prioritaires d'action par territoire, avec un cadencement. Les territoires non prioritaires feront quand même l'objet d'interventions de l'agence, selon les règles d'éligibilité.

Deux contrats globaux sont en cours sur notre territoire. Pour 2019, une discussion est en cours avec Rouen Normandie pour un contrat territorial sur la restauration de la continuité écologique et sur la protection de la ressource. Nous avons identifié pour 2019, 2020, 2021 et 2022 des zones dans lesquelles nous souhaitons mettre en place des actions prioritaires, sur des thématiques identifiées.

Frédéric CHAUVEL

Nous rencontrerons donc des acteurs locaux dans ces secteurs pour leur proposer un contrat à la condition de prioriser certaines actions. Des échanges pourront bien sûr avoir lieu. Cela n'interdit pas d'autres subventions sur d'autres sujets. Nous souhaitons désormais mettre l'accent sur des projets précis et prioritaires.

Régis LEYMARIE

Délégué adjoint Normandie, Conservatoire du littoral

La présence d'un RCE littoral et port est essentielle pour le conservatoire, même s'il se superpose à d'autres contrats par bassin versant.

Frédéric CHAUVEL

Les élus du littoral pourraient donc disposer de deux contrats comprenant des priorités différentes.

Régis LEYMARIE

Le lien doit être fait avec la démarche initiée par le Département de la Seine-Maritime et l'Etat sur la structure qui doit émerger, et ses compétences. Selon nous, cette structure ne doit pas être uniquement dédiée à la gestion des équipements sur le trait des côtes. Les questions d'adaptation et de qualité de milieu doivent aussi figurer comme des enjeux d'importance.

Loïc GUEZENNEC

Cette sectorisation sur 2021 est aussi élaborée en cohérence avec les travaux en cours sur le sujet. Nous sommes prêts à accompagner cette structure, sur des thèmes prioritaires identifiés.

Patrice CHAUVET

Vice-président du Département de la Seine-Maritime

Nous espérons obtenir un consensus au prochain comité de pilotage sur ce sujet. Je m'interroge sur la temporisation. Un certain pragmatisme est nécessaire.

Frédéric CHAUVEL

Les échéances affichées résultent d'une réflexion interne qui prend aussi en compte la capacité de nos équipes. Nous pouvons adapter la temporalité. Cette stratégie vise la pertinence des projets. Mais nous ne serons partenaires que si les deux volets qui nous importent apparaissent bien dans le contrat et donc y compris la question des buses estuariennes.

Alexis MAHEUT

Où commence exactement la zone RCE littoral et ports ?

Frédéric CHAUVEL

Toute la bande littorale sera concernée par ces sujets, si nous signons un contrat. Les zones sont approximativement dessinées sur la carte.

Loïc GUEZENNEC

Nous ne souhaitons pas cibler prématurément un acteur porteur. La carte est donc très imprécise.

Frédéric CHAUVEL

Le porteur de contrat sera chargé de sa coordination, mais des cosignataires pourront participer à la démarche.

Denis MERVILLE

Nous devons faire preuve de pragmatisme et de souplesse dans la mise en œuvre de la démarche. Les territoires et les problématiques sont différents. Il convient de prendre le temps d'identifier les porteurs de projet.

Hubert DEJEAN DE LA BATIE

Nous devons faire preuve de simplicité. L'agence de l'eau exprime, par cette carte, sa vision des priorités par secteur. Nous nous mettrons ensuite d'accord avec les acteurs locaux.

Frédéric CHAUVEL

Ce n'est pas l'enjeu financier qui est le plus important dans ce cadre. Nous recherchons avant tout la priorisation des actions.

Franck NIVOIX

Directeur du Conservatoire des Espaces Naturels Normandie Seine

Pour qu'un contrat soit signé, il doit comprendre certaines thématiques identifiées. Pourrons-nous ajouter une thématique complémentaire ?

Frédéric CHAUVEL

Oui, si cela correspond à un enjeu local. Ce n'est toutefois pas une nécessité pour faire financer cette thématique. L'animation, en revanche, sera liée au contrat. Il est parfois nécessaire de financer du fonctionnement dans le cadre d'investissements, pour assurer la présence de maîtres d'œuvre pour des petits travaux. A l'avenir, un territoire sans contrat ne bénéficiera plus de financement de tels postes. Il pourra néanmoins continuer de bénéficier du financement de travaux. Les conventions supralocales pourront aussi prendre en compte une partie des actions du conservatoire.

Franck NIVOIX

Nous subissons donc une certaine pression pour apparaître dans un contrat local.

Frédéric CHAUVEL

Nous en échangerons.

Loïc GUEZENNEC

Dans le onzième programme, certains des postes précédemment considérés comme des postes d'animateurs seront désormais considérés comme de l'intervention en régie.

Frédéric CHAUVEL

La logique de priorisation comprend aussi une logique de résultat, qui se justifie par la proximité de l'échéance de 2027.

Didier PENNEQUIN

Nous avons effectué le même exercice et parvenons à des résultats identiques.

Paul FERLIN

Ces orientations me conviennent, sachant qu'il sera possible de financer des projets en dehors des thématiques prioritaires. Cependant, les décisions prises sur les territoires ne devront pas contrecarrer cette stratégie. Par exemple, l'Avre connaît une problématique quantitative AEP. Si le projet d'extension de Center Parcs sur la tête de bassin de l'Avre était autorisé, il s'inscrirait à l'encontre des priorités identifiées. Les décisions administratives sur les différents projets doivent donc respecter une certaine cohérence.

Patrice CHAUVET

Chaque entité dispose de sa libre administration. Des échanges sont donc nécessaires entre ces entités.

Loïc GUEZENNEC

Il existe des tensions quantitatives dans ce secteur. Le sud de notre direction territoriale sera soumis à l'avenir à des diminutions de la capacité de recharge dans le cadre du changement climatique. Nous prenons donc en compte les enjeux futurs.

Charles VALLET

Chef du bureau de l'eau et des milieux aquatiques - DREAL Normandie

Ces contrats seront présentés dans les MISEN, ce qui permettra une articulation avec les futurs plans d'action des MISEN. Le levier financier et le levier régaliens devront effectivement être articulés. Les outils de l'agence et les outils de l'Etat devront aussi converger.

Frédéric CHAUVEL

En conclusion sur ce point de l'ordre du jour, je note que la stratégie proposée semble convenir à tous.

Présentation de la stratégie de communication

Frédéric CHAUVEL

Nous avons élaboré une stratégie de communication de nos actions et à l'échelle normande.

Pour les actions en régie, nous proposons de décliner le 11^e programme dans des réunions départementales en 2019, puis de tenir des réunions plus spécifiques, notamment sur les modalités d'attribution des primes. Nous organiserons un forum et une conférence de presse, et participerons aux inaugurations.

Pour les aides à la communication, la stratégie proposée serait par ailleurs de la mettre au service de l'action. Nous avons considéré que les organismes déjà impliqués tels que le CEN ne constituaient pas des cibles prioritaires de notre communication. Pour les agriculteurs et les industriels, nous recherchons une pédagogie plus directe. Concernant les demandes de subvention des collectivités, nous avons donc identifié les sujets prioritaires suivants :

- la gestion du pluvial ;
- la restauration de la continuité écologique ;
- les solutions par la nature sur le littoral ;
- les solutions par la nature en général ;
- la préservation de la ressource en eau ;
- le raccordement des industriels.

Nous demanderons que la collectivité locale soit toujours associée à ces actions de communication. La subvention sera limitée à 50 % du coût du projet. Des résultats devront pouvoir être mesurés.

Franck NIVOIX

Vous avez oublié la question des espèces exotiques envahissantes.

Frédéric CHAUVEL

Je ne sais pas si ce problème relève d'un sujet de communication. En outre, le cadrage proposé ne concerne que les demandes de subvention spécifiques à une action de communication.

Denis MERVILLE

Le dixième programme avait été présenté à plusieurs reprises auprès des maires. Nous pourrions procéder à une sensibilisation sur le onzième programme, en lien avec l'agence.

Frédéric CHAUVEL

Nous organisons déjà des réunions départementales pour présenter le programme. Nous pouvons aussi faire passer plus efficacement des messages sur des sujets particuliers lors de réunions spécifiques avec les associations départementales des maires.

Charles VALLET

Le premier et le cinquième point seront utilement imbriqués, dans la perspective d'adresser un message plus porteur au grand public.

Paul FERLIN

Il me paraît important de communiquer sur la déclinaison locale du plan d'adaptation au changement climatique.

Hubert DEJEAN DE LA BATIE

Nous avons tous signé ce plan. Les EPCI de taille conséquente sont assez actifs dans ce domaine. Les EPCI de plus petite taille rencontrent davantage de difficultés, par manque de moyens humains. Nous pourrions en faire un thème lors d'un forum de l'eau.

Frédéric CHAUVEL

Chaque signataire d'un contrat devra de toute façon s'engager à signer la charte d'adaptation au changement climatique.

Hubert DEJEAN DE LA BATIE s'excuse, et quitte la commission.

Points d'actualité (suite)

Bilan des activités 2018 et du territoire Seine-Aval

Loïc GUEZENNEC

1 303 aides ont été instruites en 2018, pour 118 millions d'euros. L'année 2018 représente l'année la plus importante de notre programme, hormis 2016. Certaines aides ont été imputées sur le budget 2019. Le montant de paiement se situe dans les moyennes des années passées.

La restauration, la gestion des milieux aquatiques et la protection de la ressource ont fait l'objet des demandes les plus nombreuses. Les réseaux d'assainissement et l'utilisation de la ressource sont en revanche les thématiques les plus financées.

Parmi les dossiers de 2018, nous pouvons citer l'étude sur la reconquête de la Risle amont par la loutre, les premiers travaux sur la gestion alternative des eaux pluviales du Quai Southampton au Havre, le traitement très efficace des micropolluants de la CIM, et la réalisation de cartes pour l'irrigation dans l'Eure et Loir.

Les 550 primes de 2017 gérées par la direction territoriale ont représenté 8,5 millions d'euros. Les 1 783 redevances représentaient 24,3 millions d'euros.

Charles VALLET

Les projets les plus coûteux concernent l'assainissement et l'eau potable. Les autres thématiques, bien moins onéreuses, sont pourtant les plus bénéfiques sur le temps long. Nous devrions donc mettre l'accent sur ces aspects, afin de contrebalancer la difficulté générale à faire avancer ces sujets. Il faudrait pouvoir valoriser « financièrement » l'efficacité de ces actions de Gestion des Milieux Aquatiques.

Paul FERLIN

Vous proposez donc de monétariser les services rendus par la RCE.

Frédéric CHAUVEL

Il convient au moins d'expliquer l'efficacité de ces actions sur la qualité des eaux.

Concernant les difficultés rencontrées par les collectivités pour mettre en place la taxe GEMAPI, je souligne que les redevances prélevées sur les habitants raccordés au réseau d'assainissement collectif ont diminué depuis 2017.

Franck NIVOIX

La proposition de Monsieur VALLET me semble intéressante, mais peu cohérente avec les priorités du 11^e programme.

Frédéric CHAUVEL

Dans le onzième programme, la ligne sur les stations d'épuration diminue fortement. La ligne « aides agricoles » augmente de 63 %. Les autres sujets sont globalement stables, même si nous devons agir davantage sur la biodiversité. Nous avons tout de même atteint nos objectifs d'augmentation de dépenses sur le grand cycle de l'eau à l'issue du dixième programme.

Frédéric CHAUVEL remercie l'ensemble des participants et intervenants de leur présence. L'ordre du jour étant épuisé, il clôt la séance.

Ce compte rendu a été rédigé par la société Ubiquis.
(www.ubiquis.fr)

Synthèse – Commission territoriale Seine-Aval
22 mars 2019

© AESN 2019